



## Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

### 3223 - Equipements culturels et muséographie

#### **Proposition d'affectation de la contribution statutaire et d'attribution d'une subvention d'investissement au syndicat mixte du musée Lalique**

#### **Rapport n° CP/2016/329**

#### **Service gestionnaire :**

K450 - Service du patrimoine culturel

#### **Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'affecter la contribution statutaire du Département au syndicat mixte du musée Lalique, au titre de 2016, ainsi que de décider d'attribuer une subvention d'investissement à ce même syndicat.

#### **Le mode de gestion du musée Lalique**

Le musée Lalique est géré par un syndicat mixte qui regroupe la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre, la Commune de Wingen-sur-Moder, la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et le Département du Bas-Rhin. Depuis la modification des statuts en 2013, la Région et le Département financent à part égale le budget du syndicat mixte, les participations de la Commune de Wingen s'élevant, de manière fixe, à 10.500 € et celle de la Communauté de Communes, à 24.500 €.

#### **Les enjeux**

Ouvert en juillet 2011, le musée Lalique a franchi cette année, en cumulé, la barre des 300.000 visiteurs, ce qui est honorable, compte tenu de la situation géographique du musée, à l'écart des principaux circuits touristiques. La fréquentation annuelle est toutefois en baisse constante depuis 2013 (82.960 visiteurs en 2012 contre 49.310 en 2015).

Un des enjeux majeurs des prochaines années est d'arrêter ce mouvement de baisse, à travers différentes actions ciblées, comme le développement de l'accueil de groupes et de visiteurs allemands, le maintien des expositions temporaires pour renouveler l'intérêt des visiteurs et la mise en place d'actions plus particulièrement destinées au public local ou de la grande Région.

Les deux hôtels restaurants du secteur (la Villa René Lalique, ouverte en septembre 2015, et la Villa du Hochberg, qui devrait ouvrir cet été) ont été soutenus par le Département, dans le cadre du dispositif en faveur de l'hôtellerie-restauration, à hauteur respectivement de 200.000 € et 39.767,50 €. Ils devraient contribuer à la fréquentation du musée, en attirant une nouvelle clientèle.

#### **La contribution statutaire départementale**

Le budget prévisionnel de fonctionnement du syndicat mixte, tel qu'adopté par le Comité syndical du 30 mars 2016, s'élève à 1.732.351,44 € pour 2016.

Le Département est appelé à contribuer, comme la Région, à hauteur de 543.450 €, conformément aux dispositions prévues dans les statuts du syndicat mixte.

Cette contribution est en baisse de 17.675 €, soit 3,15 %, par rapport au budget prévisionnel 2015 du musée, car la boutique du musée a réalisé un résultat excédentaire, dont une partie (160.000 €) abonde le budget de fonctionnement 2016 du musée, ce qui permet la diminution des contributions statutaires de la Région et du Département.

Cet excédent de la boutique devrait se poursuivre en 2016, selon la directrice du musée, grâce à une amélioration de la gamme de produits exposés et à une bonne coopération avec l'usine Lalique, qui fournit rapidement les pièces (parfois même en direct, au moment de la commande d'un client en boutique) et propose du dépôt/vente, ce qui ne contraint plus la boutique du musée à acheter le stock en avance.

Le Département verse sa contribution en deux temps : 80 % l'année N et 20 % l'année N +1, au vu du compte administratif. Ainsi pour 2016, le Département est sollicité pour un paiement à hauteur de :

- 434.760 €, correspondant à 80 % de la contribution statutaire de 2016 (543.450 €),
  - 30.725,72 € au titre du solde de la contribution de 2015 (montant déterminé d'après le compte administratif voté par le Comité syndical réuni le 30 mars 2016),
- soit un total de 465 485,72 €.

Pour mémoire, en 2015, le Département avait été sollicité pour un paiement à hauteur de :

- 448 900 €, correspondant à 80 % de la contribution statutaire de 2015,
- 94 664,05 € au titre du solde de la contribution de 2014 (montant déterminé d'après le compte administratif 2014),

soit un total de 543 564,05 €.

Ainsi, la contribution du Département a diminué de 78 078,33 € soit 14 %, en fonctionnement, entre 2015 et 2016.

### La subvention pour l'investissement

Pour des raisons juridiques, l'investissement ne peut pas entrer dans le calcul de la contribution statutaire - qui ne couvre donc que le fonctionnement. Or, le Département est également sollicité pour des dépenses d'investissement, liées principalement au remplacement d'un mur d'écrans et à la scénographie de l'exposition temporaire « Lalique et l'Art du voyage ».

Le montant total de ces investissements s'élève, d'après le BP 2016 du syndicat mixte du musée Lalique, à 675.519,37 €. La participation du Département pour ces dépenses d'investissement est proposée à hauteur de 76.300 €.

Ces deux propositions ont été soumises à la commission territoriale ouest et à la commission enfance, famille et éducation qui ont émis un avis favorable à leur mise en œuvre.

Pour l'investissement

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
R 2016/2 Lalique programme MUSEEINV	R 2016 Lalique	128.300,00 €	128.300,00 €	76.300 €

Pour le fonctionnement

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27032	65-65737-314	570 000,00 €	539 274,28 €	465 485,72 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au syndicat mixte du musée Lalique :*  
- *une contribution de 543 450 € maximum pour ses dépenses de fonctionnement 2016 ; cette contribution sera versée en deux fois (80% en 2016 et le solde au vu du compte administratif 2016),*  
- *une subvention de 76 300 € pour ses dépenses d'investissement 2016, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental et aux statuts du syndicat mixte du musée Lalique.*

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY